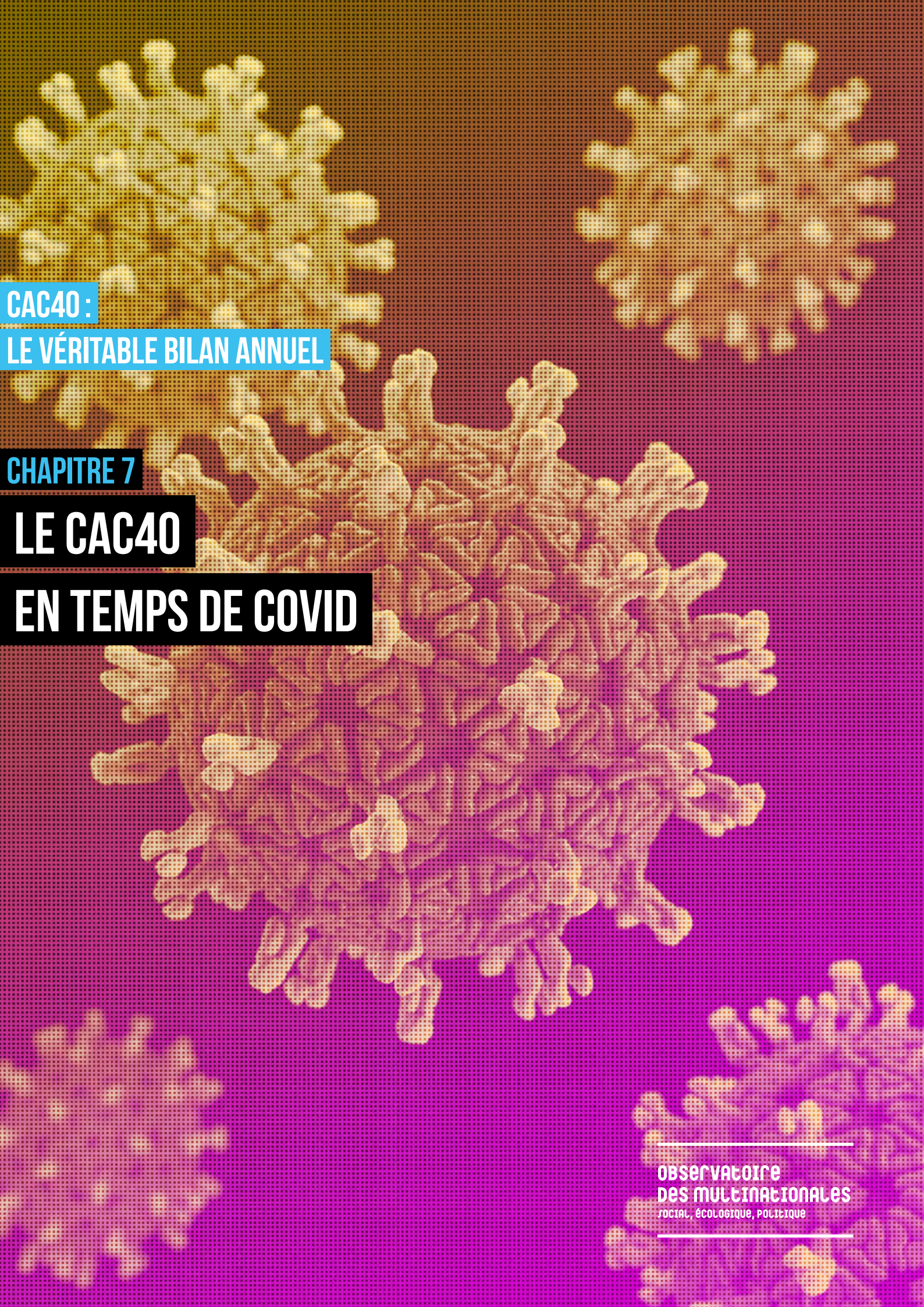

CAC40 :
LE VÉRITABLE BILAN ANNUEL

CHAPITRE 7

LE CAC40 EN TEMPS DE COVID

Observatoire des multinationales
Social, écologique, politique

LES PERDANTS ET LES (QUELQUES) GAGNANTS DE L'ÉPIDÉMIE

Les résultats publiés par le CAC40 pour le premier semestre 2020 permettent de se faire une idée de l'impact de la crise sanitaire. Le choc a été rude pour beaucoup de firmes, mais quelques-unes tirent leur épingle du jeu. À commencer par Sanofi.

Dans sa globalité, le CAC40 a été durement touché par l'épidémie de Covid-19, comme en témoignent les résultats financiers publiés pour le premier semestre 2020. Globalement, le CAC (38 firmes sans Alstom et Pernod-Ricard, qui bouclent leurs comptes en année décalée) a vu son chiffre d'affaires cumulé diminuer de 18 % par rapport aux six premiers mois de 2019, de 679 à 551 milliards d'euros. Surtout, ses bénéfices ont été presque annihilés : 495 millions d'euros en tout, contre plus de 43 milliards au premier semestre de l'année dernière. Une chute de plus de 98 %.

LES SECTEURS QUI CHUTENT, CEUX QUI MONTENT

Mais il n'y a pas que des perdants. Neuf entreprises du CAC40 ont tout de même vu leur chiffre d'affaires augmenter par rapport aux six premiers mois de 2019. Il s'agit principalement des firmes opérant dans le secteur du numérique et des services (Capgemini, Dassault Systèmes, Orange, Publicis, Teleperformance, Vivendi), ainsi que de Sanofi, ST Micro et BNP Paribas.

> LA MAJORITÉ DES GROUPES DU CAC40 ONT RÉUSSI À AFFICHER UN **RÉSULTAT POSITIF POUR LE PREMIER SEMESTRE 2020.**

Sans surprise, les plus grosses chutes de chiffres d'affaires concernent les secteurs les plus durement affectés par la pandémie et le confinement : aéronautique (Airbus), automobile (Renault, PSA) et industrie lourde (Total, Arcelor). Le groupe hôtelier Accor, sorti de l'indice boursier parisien au mois de septembre 2020, a lui aussi vu son chiffre d'affaires fondre de moitié (-52 %) entre les premiers semestres 2019 et 2020.

BEAUCOUP DE POIDS LOURDS DU CAC RESTENT BÉNÉFICIAIRES

Dans un contexte où certains tendent à dramatiser la crise économique (parfois de manière intéressée), on remarquera que la majorité des groupes du CAC40 ont réussi à afficher un résultat semestriel positif. 24 des 38 sociétés étudiées affichent encore des profits sur la période. S'y ajoute le groupe Carrefour qui affiche une perte comptable, mais sensiblement moindre que pour la première moitié de 2019.

En valeur absolue, les plus grosses pertes sont – et de loin – celles affichés par »»

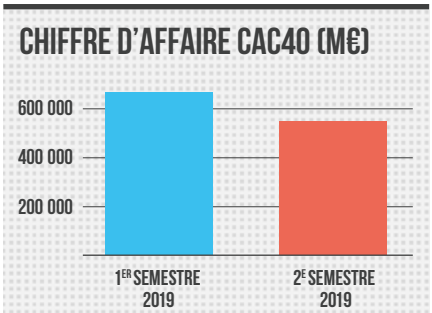

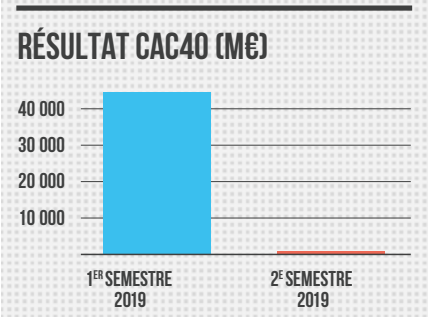

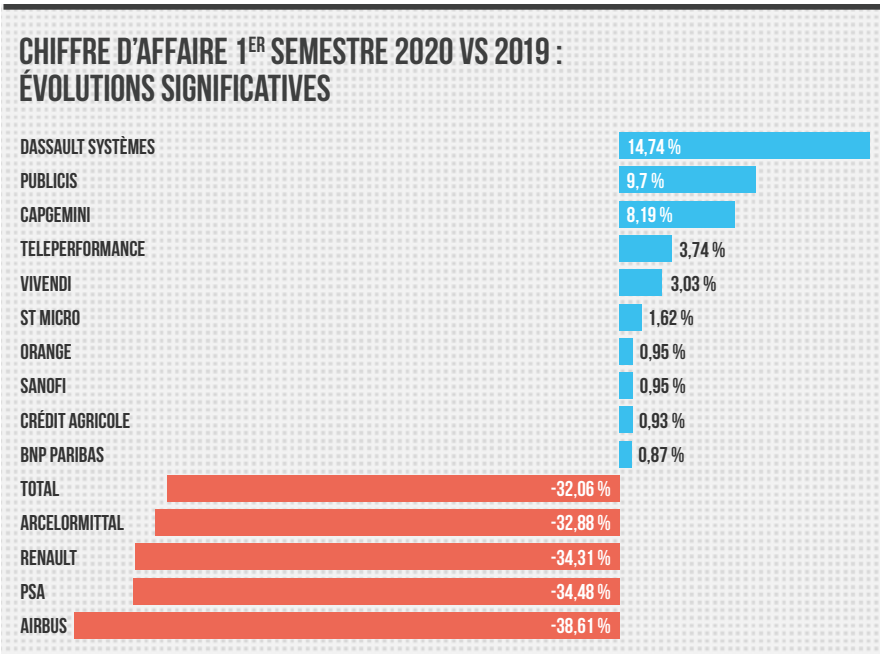

> SANOFI SE DISTINGUE AVEC UN **BÉNÉFICE RECORD DE 9,28 MILLIARDS D'EUROS POUR LE PREMIER SEMESTRE 2020,** MULTIPLIÉ PAR NEUF PAR RAPPORT AUX PREMIERS SIX MOIS DE 2019.

Total (-7,44 milliards) et Renault (-7,29 milliards), suivies par le gestionnaire de centres commerciaux Unibail (-3,53 milliards). Airbus, ArcelorMittal et la Société générale affichent également des pertes supérieures à un milliard d'euros. En pourcentage, la chute est également rude pour des groupes comme Bouygues, Essilor, Saint-Gobain ou Veolia par rapport à l'année dernière.

À l'autre bout du tableau, Sanofi se distingue avec un bénéfice record de 9,28 milliards d'euros pour le premier semestre 2020, multiplié par neuf par rapport aux premiers six mois de 2019. Certes, ce bénéfice inclut le produit de la vente par Sanofi de ses parts dans la firme de biotech Regeneron, mais même en faisant abstraction de cette opération, le résultat opérationnel courant de Sanofi connaît une hausse de 145 % (multiplication par deux et demi). Le groupe pharmaceutique n'en a pas moins annoncé 1700 nouvelles suppressions d'emploi en juin, dont un millier en France.

D'autres groupes du CAC40 continuent à afficher des bénéfices confortables en valeur absolue, comme BNP Paribas (+3,58 milliards), L'Oréal (+1,82 milliard) le Crédit agricole (+1,59 milliard). Cinq firmes du CAC ont vu leurs profits augmenter durant la première moitié de 2020 par rapport à la même période en 2019 : Sanofi, ST Micro, Atos, Vivendi et Air Liquide.

Au final, trois firmes ont connu au premier semestre 2020 une croissance à la fois de leur chiffre d'affaires et de leur résultat : Sanofi, ST Micro et Vivendi. Deux de ces trois « gagnants » du premier semestre 2020 ont choisi de maintenir intégralement le versement de leurs dividendes et d'augmenter leur montant : Danone et Vivendi. Le troisième, ST, les a légèrement réduits.

Parmi les autres firmes ayant fait le même choix, trois ont vu leur chiffre d'affaires et leur résultat baisser : modestement dans le cas de Danone (-3,6 % et -1,9 % respectivement), plus significativement dans le cas de Schneider Electric (-12,3 % et -22 %), et spectaculairement dans le cas de Total (-32 % et – 242 %).

Évidemment, ces chiffres ne fournissent qu'une image très provisoire de l'impact économique de la Covid-19. Ils reflètent aussi certains choix des entreprises, notamment celui de profiter de la crise pour enregistrer des dépréciations qui seraient sans doute intervenues de toute façon (comme Total en ce qui concerne ses actifs dans les sables bitumineux, si polluants et coûteux qu'ils auraient été de toute façon abandonnés). Il faudra voir si ces tendances se confirment dans les mois prochains. ■

RÉSULTAT 1ER SEMESTRE 2020 : PERTES OU BÉNÉFICES SIGNIFICATIFS (M€)

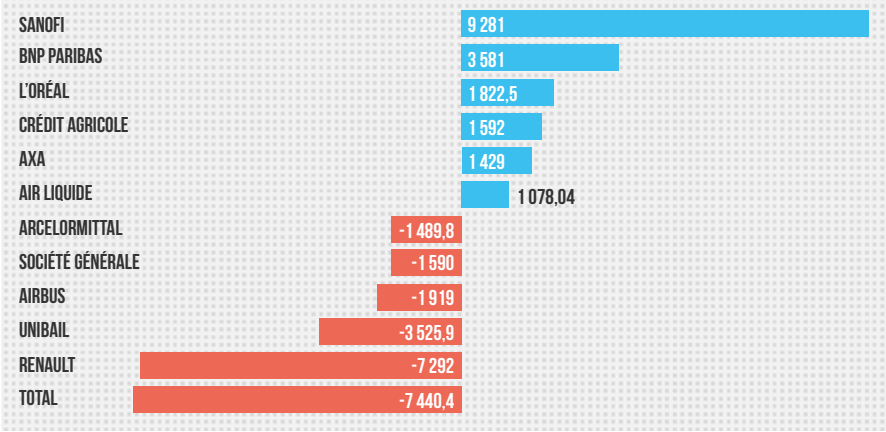

SAUVETAGES ET RELANCE SOUS INFLUENCE

Derrière l'épidémie de Covid-19, une épidémie de lobbying ? Dès les premiers jours du confinement, les milieux d'affaires se sont préoccupés de protéger leurs intérêts en réclamant des dérégulations au nom de l'urgence et surtout en cherchant à capter le soutien des pouvoirs publics.

« *Il y a actuellement un intense lobbying de certaines entreprises et de certains secteurs économiques pour obtenir des concessions* », confiait en avril un conseiller ministériel au quotidien *Le Monde*[1]. Fidèles à l'adage selon lequel « il ne faut jamais laisser se gâcher une bonne crise », les milieux d'affaires ont fait feu de tout bois pour pousser leurs intérêts dès le début du confinement.

Une gouvernance « de crise » s'est alors mise en place qui continue jusqu'aujourd'hui. Au nom de l'urgence, lois et réglementations sont adoptées à marche forcée, avec un niveau minimal de débat public. Des choix importants sont faits sans transparence. La collaboration étroite entre secteur public et grands industriels – déjà bien établie en France – s'est encore renforcée, dans le cadre d'un tête-à-tête où ni les syndicats, ni la société civile, ni les petites entreprises, et parfois pas même les parlementaires ne sont admis. Avec la crise sanitaire, toute l'économie est devenue plus dépendante des décisions et du soutien financier de la puissance publique. Le lobbying et la proximité avec les décideurs sont devenus plus cruciaux que jamais pour les entreprises.

> BEAUCOUP D'INDUSTRIELS N'ONT FAIT QUE **RECYCLER DES REVENDICATIONS ANCIENNES** EN LES LIANT FALLACIEUSEMENT À LA PANDÉMIE.

DES DIZAINES DE RÈGLES FISCALES, SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DANS LE VISEUR

Le premier aspect de cette « épidémie de lobbying »[2] a été de demander le report, la suspension, l'allègement ou la suppression de régulations sociales et environnementales. Dans la plupart des cas, les industriels n'ont fait que recycler de vieilles demandes en les liant fallacieusement à la pandémie. Par exemple, estimant qu'elles constituaient « *un frein pour sortir de la crise économique* », le Medef et l'Association française des entreprises privées (AFEP), qui représente les grandes entreprises tricolores, ont demandé officiellement en avril le report de plusieurs nouvelles réglementations relatives à l'économie scirculaire ou aux émissions des sites industriels, ainsi qu'un moratoire sur les objectifs européens de réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030[3].

Chaque secteur y est allé de ses demandes spécifiques. La Plateforme de l'automobile, lobby des industriels français, a exigé une « pause » dans l'application des nouvelles normes européennes d'émissions de CO2 des véhicules. Le secteur aérien a sollicité, en plus d'une aide publique massive, un assouplissement des normes d'émissions et une suspension de toutes les taxes « vertes ». Les grandes coopératives agricoles ont demandé de renoncer à la séparation entre les activités de vente de pesticides et de conseil aux agriculteurs[4]. L'exemple peut-être le plus flagrant de l'opportunisme des lobbys a été l'offensive menée dans plusieurs pays, dont la France, pour remettre en cause l'interdiction des plastiques à utilisation unique.

Côté social, de nombreuses dérogations provisoires ont été mises en place en matière de temps de travail, de congés payés, de chômage partiel, de recours au travail précaire ou d'obligation de consulter les représentants du personnel. Ces dérogations semble destinées à durer, si l'on en croit le Premier ministre à l'Université d'été du Medef. « *Des mesures de simplification ont été adoptées pendant la crise sanitaire par ordonnances. [...] Ces dispositions seront prolongées, amplifiées et, si possible, pérennisées.* » Les lobbys patronaux se sont aussi activés pour remettre en cause les principes juridiques établis de responsabilité des employeurs en matière de santé au travail[5]. »»

TÊTE-À-TÊTE PUBLIC-PRIVÉ

Dans la gestion de la crise sanitaire, le tête-à-tête entre secteur public et secteur privé a été la règle. Le dispositif des prêts garantis par l'État a été conçu par Bercy et la Fédération bancaire française, lobby du secteur financier. Les mécanismes de sauvetage ont été mis en place et mené conjointement avec France Industrie, organe des grands industriels. Le plan de soutien à l'aéronautique a été piloté par un ancien cadre d'Airbus, dans le cadre d'un groupe de travail regroupant État, les quatre grandes entreprises du secteur (Airbus, Safran, Thales et Dassault) et des représentants des fournisseurs. Un « comité de suivi et d'évaluation des mesures économiques d'urgence » a également été mis en place au printemps, qui ne regroupait que l'administration, des représentants élus et des industriels.

JEANNE MENDULET / CC BY 2.0

›› Les banques ont obtenu la suspension ou le relâchement de règles mises en place suite à la crise financière de 2008. L'AFEP a également souhaité une suspension des efforts actuels de transparence et de justice fiscale, ainsi que des projets d'instaurer un dispositif de responsabilisation juridique des multinationales à l'échelle européenne. Les lobbys patronaux ont enfin obtenu gain de cause dans le cadre du plan de relance sur l'une de leurs revendications phares depuis des années, la baisse des « impôts de production », qui s'ajoutera à la baisse déjà programmée de l'impôt sur les sociétés.

LA CAPTURE DU « MONDE D'APRÈS »

Le deuxième grand objectif du lobbying en temps de Covid est de capter les aides publiques directes et indirectes mobilisées par les gouvernements dans le cadre de leurs plans de sauvetage et de relance, et d'imposer leur agenda technologique afin de sortir gagnant dans le « monde d'après ». De l'industrie pharmaceutique à l'agrobusiness, en passant par la voiture électrique et le numérique, de nombreuses entreprises ont adapté leur stratégie et leur communication pour se tailler la part du lion dans les dépenses publiques massives en train d'être engagées.

Une bonne partie du plan de relance français semble ainsi taillé pour les besoins des industriels, avec par exemple le soutien massif à la filière hydrogène. Le plan inclut même un appui au secteur nucléaire... Le groupe de travail mis en place pour plancher sur la rénovation énergétique des bâtiments était lui-même présidé par le groupe Saint-Gobain et n'a laissé aucune place aux acteurs syndicaux ou associatifs. « *On va avoir un plan et on va pouvoir surfer sur la rénovation énergétique pendant cinq ans,* déclarait le PDG du groupe en juillet[6]. *Il y a beaucoup d'argent à Bruxelles.* » ›››

Sur les aides publiques aux entreprises, voir le premier chapitre de cette publication, Allô Bercy

L'OMBRE DE L'INDUSTRIE DE LA DÉFENSE

En France, quand il est question de soutien public à l'économie, les industriels de l'armement ne sont jamais très loin. Le plan aéronautique annoncé par le gouvernement en juin 2020 prévoit des dépenses non seulement pour le secteur civil, mais aussi pour le spatial et le militaire. De fait, les entreprises concernées – Airbus, Thales, Safran ou Dassault – sont les mêmes. Les industriels de la défense et leur relais politiques ont plaidé pour une augmentation et une accélération des commandes d'armes pour soutenir le secteur confronté à la crise, et ont par exemple obtenu l'achat par l'armée française de 12 nouveaux chasseurs Rafale. Cette industrie est également très à l'aise avec les discours officiels sur la « souveraineté économique ». Nul hasard si le nouveau patron de la Direction générale des entreprises à Bercy vient du ministère de la Défense. Nul hasard non plus que le président du nouveau comité « souveraineté » du Medef ne soit autre que Laurent Giovachini, PDG de Sopra Steria, lui-même ancien de la Direction générale de l'armement et du cabinet du ministère de la Défense, dont l'entreprise est spécialiste de la sous-traitance au profit de l'État et de l'industrie de l'armement.

JEANNE MENJOULET / CC BY 2.0

> TOUT SUGGÈRE QU'AU NOM DE LA « SOUVERAINETÉ ÉCONOMIQUE », **ON VA SURTOUT DONNER ENCORE DAVANTAGE D'ARGENT ET DE SOUTIEN POLITIQUE** AUX GRANDES ENTREPRISES PRIVÉES.

LES AMBIGUÏTÉS DE LA « SOUVERAINETÉ ÉCONOMIQUE »

Avec la crise du coronavirus, tout le monde en France a eu soudain le même mot d'ordre à la bouche : celui de la « souverai- ››› neté économique ». Il est fréquemment invoqué par le président de la République Emmanuel Macron et le ministre de l'Économie Bruno Le Maire, mais également par leurs adversaires politiques. Il a été revendiqué par le président du Medef, mais aussi par la FNSEA et jusque par le patron de Sanofi. Tel serait le principal enseignement de la pandémie : pour ne plus revivre les angoisses et les pénuries de ces dernières semaines, la France aurait besoin de réaffirmer son indépendance économique, et de ne plus se fier aveuglément à la mondialisation. Mais que cache cette expression apparemment consensuelle ?

Premièrement, la référence à la souveraineté vient à la place de toute référence au « public » : secteur public, services publics, action publique. On veut faire comme si la seule cause des problèmes rencontrés dans la gestion de la pandémie tenait à des chaînes de production trop internationalisées et à notre dépendance envers la Chine. Certes, mais ce n'est qu'une petite partie du problème. L'affaiblissement de l'expertise publique, le manque de ressources de notre système de santé, la soumission de l'État à une logique managériale à petite vue, la dépendance envers un petit nombre de firmes en situation d'oligopole, l'absence d'alternatives pour la production d'équipements et de biens essentiels : autant de facteurs qui ont joué un rôle encore plus important. Cet oubli du public suggère qu'au nom de la « souveraineté », on va surtout donner encore davantage d'argent et de soutien politique à des grandes entreprises privées pour essayer de s'acheter leur allégeance et les convaincre de relocaliser une partie de leurs activités (voir la section sur l'industrie pharmaceutique).

L'invocation de la souveraineté peut aussi servir à légitimer des options technologiques contestables. Par exemple la voiture électrique, présentée comme une panacée permettant de concilier réindustrialisation et exigence écologique, et une garantie d'indépendance pour la France. Elle est au centre du plan de soutien de 8 milliards d'euros annoncé par le gouvernement pour soutenir Renault et toute la filière automobile. On en oublierait presque que la construction et l'alimentation de ces véhicules requièrent des dizaines de minerais qui ne se trouvent pas en Europe… On devrait savoir aujourd'hui que le seul recours à la voiture électrique ne va apporter qu'une solution très limitée aux problèmes de pollution atmosphérique locale et d'émissions de gaz à effet de serre, dès lors qu'ils sont liés non seulement à la source d'énergie utilisée, mais aussi aux systèmes de freinage et aux pneumatiques des voitures. Il est possible d'imaginer un monde où les déplacements en voiture individuelle seraient moins nécessaires. Et cela irait clairement bien davantage dans le sens de la « souveraineté ». ■

1 www.lemonde.fr/economie/article/2020/04/21/climat-le-patronat-s-active-pour-inflechir-les-normes_6037283_3234.html

2 Voir le rapport de l'Observatoire des multinationales et des Amis de la Terre de juin 2020, « Lobbying : l'épidémie cachée », https://multinationales.org/IMG/pdf/epidemie-cachee.pdf.

3 www.contexte.com/article/energie/coronavirus-les-grandes-entreprises-francaises-profitent-de-la-crise-pour-repousser-les-mesures-du-green-deal_114113.html

4 http://www.lacooperationagricole.coop/fr/des-mesures-durgence-indispensables-pour-preserver-lagriculture-francaise-et-preparer-lapres-crise

5 http://www.lemonde.fr/politique/article/2020/05/06/coronavirus-le-patronat-veut-etre-protege-par-la-loi-pendant-la-duree-de-l-etat-d-urgence-sanitaire_6038826_823448.html

6 https://www.lemonde.fr/economie/article/2020/09/02/quand-saint-gobain-oriente-la-politique-de-renovation-energetique_6050674_3234.html

LA FINANCE AU CENTRE DU JEU

La crise sanitaire et économique menace de fragiliser encore un système financier déjà passablement instable. Mais les banques jouent aussi un rôle central – et lucratif – dans les plans de soutien et de relance.

Contrairement à ce qu'il en était en 2008, la crise économique actuelle n'est pas d'abord une crise financière. Le système bancaire reste cependant fragile, et paraît vulnérable en cas de vague de faillites et de défauts sur les emprunts. C'est pourquoi la Banque centrale européenne a ouvert grand les vannes en leur permettant d'emprunter 1300 milliards d'euros à taux négatif. Les banques profitent également par d'autres biais de la mobilisation des pouvoirs publics. Elles touchent une rémunération en souscrivant les émissions obligataires des États et des grandes entreprises. Théoriquement, les banques prennent en charge les prêts garantis par l'État « à prix coûtant », mais seulement dans un premier temps, et surtout elles sont autorisées à les revendre ou les titriser.

LA RELANCE PUBLIQUE-PRIVÉE

Le rôle central joué par les banques, à travers des mécanismes comme les prêts garantis par l'État, illustre une tendance à la « privatisation » du soutien public à l'économie. Outre que cela permet aux établissements privés de se rémunérer au passage, cela contribue à entretenir la confusion sur la nature et les objectifs du soutien apporté.

La création de dizaines de nouveaux « fonds » depuis les débuts de la crise sanitaire participe de ce mouvement. Exemple ? Le fonds public-privé « Lac1 » créé par Bpifrance ce printemps, théoriquement destiné à soutenir les « fleurons français » contre les appétits étrangers. Une illustration du souci actuel de la « souveraineté économique », sauf qu'il est abondé par... le fonds souverain d'Abu Dhabi, à hauteur d'un milliard d'euros. Son objectif officiel est de stabiliser le capital des groupes soutenus tout en dégageant des rendements attractifs. En même temps.

> LES GRANDES BANQUES ONT OBTENU **L'ASSOUPLISSEMENT OU L'ABANDON DE RÈGLES** MISES EN PLACE APRÈS LA CRISE DE 2008.

RAFAEL MATSUNAGA - FLICKR / CC BY 2.0

Quant au fonds de soutien au secteur aéronautique, abondé par l'État et par les industriels, sa gestion à été confiée au champion français du capital-investissement, Tikehau Capital, connu pour ses liens étroits avec le monde politique (François Fillon y avait été par exemple embauché suite à sa débâcle de 2017).

2008-2020 : RETOUR VERS LE FUTUR

Les autorités américaines ont confirmé en juin 2020 l'assouplissement de la « règle Volcker », mesure emblématique mise en place après la crise financière de 2008 pour limiter les investissements spéculatifs des grandes banques. En Europe aussi, les grandes banques ont obtenu l'assouplissement ou l'abandon de règles mises en place après 2008.

Personne ne symbolise mieux ce retour des « banksters » que Jean-Pierre Mustier. Il fut le supérieur de Jérôme Kerviel à la Société générale, a orchestré la mise au pilori de son trader, mais a dû quitter la banque suite au scandale. Il est aujourd'hui le patron de la banque italienne Unicredit et du lobby continental, la Fédération bancaire européenne. À ce titre il a réclamé un retour rapide au versement de dividendes et aux rachats d'actions, regrettant que les autorités européennes se préoccuperaient trop des fonds propres des banques et pas assez de leur « *profitabilité* » comme aux États-Unis.

Les personnes en charge de réguler le secteur bancaire, comme le gouverneur de la Banque de France François Villeroy de Galhau (ex-BNP Paribas), en appellent aujourd'hui ouvertement à davantage de fusions et de concentration entre banques européennes pour faire face à la crise. Autrement dit, les régulateurs veulent des banques encore plus grosses, encore plus systémiques et encore plus « *too big to fail* ». ■

« BIG PHARMA » : SOLUTION OU PROBLÈME ?

Crise sanitaire oblige, les laboratoires pharmaceutiques se sont trouvés au centre des débats depuis le début de l'année. Parfois critiqués, ils ont surtout fait en sorte de capter les fonds débloqués par les gouvernements pour faire face à la pandémie.

Au mois de mars 2020, la France et l'Europe ont subi un double traumatisme : celui d'une pandémie hors de contrôle provoquée par un nouveau virus, mais aussi celui de pénuries humiliantes de masques, d'équipements sanitaires et de traitements essentiels. En ce qui concerne les pénuries de médicaments, le problème était pourtant identifié depuis longtemps, de même que ses causes : la mainmise de quelques grands labos avides de profits sur le secteur pharmaceutique, les poussant à abandonner ou réduire au minimum les productions peu rentables, et la délocalisation des usines dans des pays comme la Chine et l'Inde, fragilisant les chaînes d'approvisionnement. Malgré les alertes, rien n'a été fait pour y remédier. Et les solutions choisies pour parer à l'urgence ne résoudront pas fondamentalement le problème.

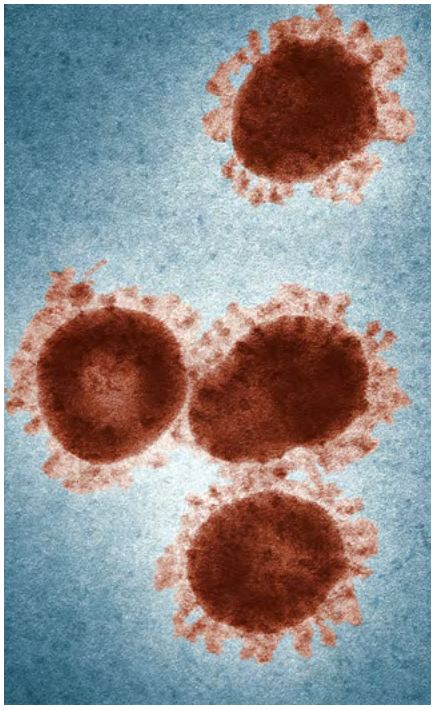

CDC / UNSPLASH

LA STRATÉGIE DU CHANTAGE

En mai 2020, le nouveau patron du « champion français » Sanofi, Paul Hudson, a créé la controverse en laissant entendre que son groupe livrerait en priorité aux États-Unis ses futurs vaccins contre la Covid-19 (dont l'efficacité était, et reste encore, non prouvée), au motif que ce pays était « *plus efficace* » – autrement dit, qu'il offrait plus d'argent.

Comme nous l'avons montré dans les « Pharma Papers »[1], les grands laboratoires sont devenus des machines à siphonner l'argent public (sous formes d'aides à la recherche, de marchés, de remboursement d'assurance maladie) en profitant de la situation de dépendance des gouvernements et des autorités de santé, qui doivent passer par eux pour répondre aux besoins essentiels de leur population. Ces grands labos (dont Sanofi) ont pour actionnaires des fonds comme BlackRock qui exigent un retour sur investissement élevé et les poussent à pressurer les pouvoirs publics au maximum. Sanofi a évidemment maintenu le versement de ses dividendes cette année : 3,95 milliards d'euros.

Depuis les débuts de la crise de la Covid-19, ces laboratoires pharmaceutiques n'ont pas manqué une occasion de rappeler aux pouvoirs publics quel était le vrai rapport de forces. Ils n'ont pas hésité à monter les gouvernements les uns contre les autres comme l'a fait Paul Hudson, qui n'a fait qu'exprimer ouvertement la logique commerciale qui sous-tend tout le secteur. Les laboratoires ont chacun monté en épingle « leurs » traitements et « leurs » vaccins pour obtenir des conditions financières ou réglementaires avantageuses – notamment le laboratoire Gilead avec le remdesivir, dont les bienfaits réels sont maintenant remis en cause. Dès le mois de mars, la start-up allemande CureVac a défrayé la chronique en annonçant que Donald Trump lui avait promis un milliard de dollars. Quelques semaines plus tard, le gouvernement allemand prenait une participation de 300 millions d'euros dans la firme.

Malgré la controverse suscitée par ses déclarations, Paul Hudson a obtenu gain de cause. Le gouvernement français a mis 200 millions d'euros sur la table afin de convaincre le géant pharmaceutique de réaliser un investissement chiffré à 610 millions pour augmenter ses capacités de production et de recherche de vaccins en France.

> DEPUIS LES DÉBUTS DE LA CRISE DE LA COVID-19, CES **LABORATOIRES PHARMACEUTIQUES** N'ONT PAS MANQUÉ UNE OCCASION DE **RAPPELER AUX POUVOIRS PUBLICS QUEL ÉTAIT LE VRAI RAPPORT DE FORCES.**

Quelques jours plus tard, Sanofi annonçait 1700 suppressions d'emploi, dont 1000 en France. Dès la mi- mars, le groupe pharmaceutique avait repris à son compte de manière très opportuniste le mot d'ordre de la « souveraineté économique » pour vendre son projet (datant d'avant la pandémie) »»

HENITSOA RAFALIA / CC BY-NC-ND 2.0

›› de filialisation et de relocalisation partielle en Europe de sa production de principes actifs, auquel il souhaite que l'État français apporte des capitaux. D'autres aides au secteur pharmaceutique sont prévues dans le plan de relance et dans la loi de financement de la sécurité sociale.

DES COMMANDES PUBLIQUES TRÈS LUCRATIVES

Confrontés à l'urgence sanitaire, les pouvoirs publics n'ont pas lésiné sur les moyens financiers. La France et l'Union européenne se sont par exemple engagées dans des précommandes de traitements et de vaccins auprès de laboratoires somme AstraZeneca, Gilead ou Sanofi, sous prétexte d'accélérer leur production (mais en réalité surtout d'assumer tous les risques financiers), sans garantie sur leur efficacité ou leur pertinence thérapeutique. Du fait de leur opacité, on se pose aussi des questions sur le « juste prix » prévu par ces contrats. Si les États-Unis ont précommandé 100 millions de doses du vaccin développé par GSK et Sanofi pour 2,1 milliards de dollars en juillet, l'Union européenne n'a pas communiqué le montant prévu pour sa précommande de 300 millions de doses en septembre. Ces contrats prévoient aussi que les laboratoires soient exonérés de responsabilité civile en cas de problèmes liés aux effets secondaires éventuels, sauf si leur faute est avérée. Début octobre, la Commission signait une précommande de remdesivir avec Gilead pour un montant d'un milliard d'euros, quelques jours à peine avant que l'Organisation mondiale de la santé ne mette en cause les bienfaits de ce traitement.

Autre exemple : la politique française de tests massifs réalisés en laboratoires de ville et remboursés par la sécurité sociale. Si elle n'a pas permis, comme c'était espéré, de contenir la deuxième vague de l'épidémie, elle aura au moins fait des heureux parmi les fabricants d'équipements et de kits de dépistage, comme Roche ou le français Biomérieux. Cette campagne de test devrait coûter 1,5 milliard d'euros à l'assurance maladie. ■

SOLUTIONS NÉGLIGÉES

À considérer les différentes mesures annoncées et l'ampleur des moyens dégagés au profit de l'industrie pharmaceutique, on en oublierait presque que d'autres voies d'action étaient possibles. Durant la crise, le gouvernement français a refusé de recourir à des instruments pourtant prévus par le droit pour faire face à des situations d'urgence, comme la réquisition (de stocks ou d'usines) ou la licence obligatoire pour les traitements pharmaceutiques essentiels.
De même, le gouvernement français continue d'ignorer superbement une proposition régulièrement évoquée, celle de reconstruire une capacité de recherche et de production publique pour certains produits essentiels, comme il en existe dans d'autres pays. Il refuse également d'envisager l'introduction de véritables mécanismes de transparence sur l'utilisation des fonds d'aide publique à la recherche en santé et sur le prix des médicaments, préférant la voie des aides sans contrepartie et des négociations opaques avec les géants du privé.

1 https://www.bastamag.net/webdocs/pharmapapers/le-megabusiness-des-labos/

DERRIÈRE LA CRISE, LA LOI DE LA JUNGLE

Malgré les discours consensuels de solidarité, certaines grandes entreprises n'hésitent pas à pressurer davantage leurs fournisseurs, racheter leurs concurrents en difficulté… bref à profiter de la crise pour renforcer leur pouvoir.

Dans un contexte de crise économique, les lois du marché se résument parfois à la loi de la jungle : les plus gros se préservent aux dépens des plus petits, les entreprises fragilisées se vendent au plus offrant, et les forts deviennent encore plus forts. Après la crise financière globale de 2008, les grands banques qui avaient racheté leurs concurrentes en faillite en étaient sorties avec des parts de marché accrues, encore plus « trop grandes pour tomber » qu'auparavant. La crise actuelle ne fait pas exception.

LA COURSE À LA GRANDEUR

La mode des méga-fusions industrielles ne date pas de l'épidémie de Covid-19. La France a connu ces dernières années bon nombre de grandes opérations de mariage ou de rapprochement, souvent vendues comme la construction de « champions mondiaux », qui se sont généralement soldées par des échecs retentissants : Lafarge et Holcim, Alstom et General Electric, Alcatel et Nokia…

Le contexte de crise et les difficultés qu'il occasionne pour certaines entreprises favorise les fusions-acquisitions. Au sein du CAC40, PSA a confirmé sa fusion programmée avec FiatChrysler. Alstom a également validé le rachat de son concurrent candidat Bombardier, après avoir échoué à se vendre à Siemens du fait du véto de la Commission européenne. Point commun de toutes ces opérations : elles se traduisent par de généreux dividendes pour les actionnaires, par des bonus pour les dirigeants, et par de juteuses rémunérations pour les banquiers d'affaires et les avocats qui les ont arrangées. Et par des suppressions d'emploi.

> MALGRÉ LES APPELS À LA SOLIDARITÉ, **PLUSIEURS GRANDES ENTREPRISES ONT ADOPTÉ DES COMPORTEMENTS CONTESTABLES.**

Avec la crise de la Covid, les grandes banques françaises ont renoué leurs appels à une « consolidation » du secteur – autrement dit, des fusions pour réduire encore leur nombre – pour l'instant sans effet. Le 30 août, Veolia, numéro un mondial de la gestion privée de l'eau et des déchets, a proposé au groupe Engie de lui racheter ses parts (presque 30 %) dans Suez, numéro deux mondial et son seul concurrent direct. Cette transaction serait suivie d'une offre publique d'achat, pour un montant total estimé à 10 milliards d'euros. Le principe a été approuvé par le conseil d'administration d'Engie, malgré l'opposition au moins théorique de l'État français, son premier actionnaire. Les dirigeants de Suez y sont farouchement opposés.

Évidemment, l'opération est vendue au gouvernement comme la construction d'un « grand champion mondial français » compétitif sur les marchés internationaux, notamment face à de possibles futurs concurrents chinois (pour l'instant quasi inexistants à l'international). En réalité, le but est de créer un grand monopole privé, encore mieux placé pour imposer ses conditions (notamment tarifaires) aux pouvoirs publics et pour capter l'argent (public) de la transition écologique afin de l'orienter vers ses propres solutions technologiques et se constituer ainsi une nouvelle rente.

QUAND LES GROS PRESSURENT LES PETITS

La crise vient rappeler que dans la sphère économique, tout le monde n'est pas logé à la même enseigne. Des centaines de petites entreprises sont en réalité totalement dépendantes des plus grosses pour leur survie, à la merci d'une cessation des commandes, de délais excessifs de paiement, de changements arbitraires de règles du jeu ou au contraire d'une application inflexible des règles contractuelles malgré l'épidémie. Malgré les appels à la solidarité, plusieurs grandes entreprises ont adopté des comportements contestables. ›››

020110

© CROUTUANT / WIKIMEDIA COMMONS

›› Certains cas ont été largement médiatisées, comme celui d'Axa condamné en justice pour avoir refusé d'indemniser des petits commerces et notamment des restaurants (alors que le secteur de l'assurance est resté plutôt épargné). Autre exemple : celui de General Electric, qui a adressé fin mars à ses sous-traitants une lettre leur demandant de baisser unilatéralement leurs prix de 20 %, faute de quoi ils ne seraient plus considérés comme des « partenaires ». GE a aussi annoncé, sous prétexte des « retards » occasionnés par le confinement, la délocalisation d'activités clé de Belfort vers l'Arabie saoudite et les États-Unis. Au début du confinement, le Médiateur des entreprises a vu exploser les problèmes de délais de paiement[1], mais le nom des entreprises concernées n'est pas rendu public, seulement celui des grands groupes qui ont pris des engagements explicites de solidarité avec leurs fournisseurs, comme Danone ou Engie.

> LA FORTUNE D'EMMANUEL BESNIER, PATRON DE LACTALIS, **A BONDI DE 4,7 MILLIARDS DE DOLLARS EN SIX MOIS.**

Au-delà de ces abus évidents, la crise se traduira dans les grands groupes par des plans d'économie, des réductions de commandes, des réinternalisations de certaines activités ou au contraire des délocalisations des commandes vers des fournisseurs étrangers. Autant de décisions qui auront des effets négatifs pour les entreprises plus petites qui en sont tributaires.

LES VRAIS PERDANTS DE LA « GUERRE DES PRIX »

Depuis ce printemps 2020, tout le monde l'annonce : la relance de la « guerre des prix » dans la grande distribution, du fait de la diminution du pouvoir d'achat des consommateurs français. Le confinement a certes mis les supermarchés et hypermarchés sur le devant de la scène, mais il n'a pas apporté une solution de long terme à la crise que traverse le secteur. Mais les premières victimes de la guerre des prix ne seront ni les géants de la grande distribution, ni ceux de l'agroalimentaire. Ce seront, une fois de plus, les fournisseurs, en particulier les paysans.

Exemple avec Lactalis. Quelques jours après avoir publié un chiffre d'affaires record de 20 milliards d'euros pour 2019, le numéro un mondial des produits laitiers dirigé par Emmanuel Besnier, a annoncé une baisse du prix payé aux éleveurs. Motif invoqué ? « *Le risque d'un retour du discours sur la lutte pour le pouvoir d'achat* » dans la grande distribution. Un risque que Lactalis a apparemment décidé de faire assumer préventivement aux éleveurs, comme cela avait été le cas lors de précédentes crises. « *Prétextant de la crise du Covid-19, de nombreux industriels n'ont pas respecté les accords ni les contrats en imposant unilatéralement et brutalement des réductions de prix* », ont dénoncé les organisations de producteurs laitiers[2]. La fortune d'Emmanuel Besnier est évaluée aujourd'hui à 17,4 milliards de dollars par *Forbes*, contre 12,7 milliards en avril 2020. Un bond de 4,7 milliards en six mois. Lactalis a profité de la crise pour racheter la division fromages du groupe américain Kraft-Heinz pour 3,2 milliards de dollars. ■

1 https://www.lesechos.fr/economie-france/conjoncture/delais-de-paiements-le-mediateur-des-entreprises-salarme-de-pratiques-choquantes-1200800

2 https://www.lemonde.fr/economie/article/2020/06/11/lactalis-va-baisser-le-prix-du-lait-paye-aux-eleveurs-en-2020_6042504_3234.html

ACHATS PUBLICS COVID : LE TROU NOIR

Le besoin de répondre à la crise a poussé les pouvoirs publics à multiplier les commandes publiques dans l'urgence. Sans nécessairement respecter les règles ni se donner les moyens de vérifier que les produits et services fournis seraient appropriés et payés au juste prix.

Les marchés publics représentent déjà en temps normal une proportion conséquente du produit intérieur brut d'un pays comme la France, de l'ordre de 10 %. Pour répondre à l'urgence sanitaire et sociale, les autorités ont été appelées à les multiplier, non sans une certaine précipitation – au risque de payer trop cher ou de commander des produits ou des services inadéquats. Le contexte de ralentissement économique et l'opportunisme de quelques-uns rendent ces marchés encore plus sensibles du point de vue commercial. Si l'on peut comprendre qu'il y ait eu des ratés, encore faudrait-il que des règles minimales de transparence et de suivi soient appliquées qui permettent d'en identifier les causes, et de ne pas les répéter.

TRANSPARENCE EN BERNE

Le gouvernement français a-t-il tiré les leçons des difficultés rencontrées lors de la première vague de l'épidémie ? Rien n'est moins sûr. Non content de refuser de faire toute la lumière sur les contrats passés au nom du « secret des affaires », il a décidé, au nom de la crise économique, de relever les seuils à partir desquels il était nécessaire de procéder à un appel d'offres pour les marchés publics – réduisant donc la transparence. La loi dite « ASAP » (Accélération et simplification de l'action publique) pourrait aller plus loin en rendant possible de passer des marchés publics sans aucune transparence en arguant de considérations aussi vagues que des « motifs d'intérêt général » ou des « circonstances exceptionnelles ». Sans transparence, les élus ont moins de garanties d'obtenir les meilleurs services au meilleur prix, les risques de conflits d'intérêts voire de corruption sont moins aisés à identifier, et les grandes entreprises peuvent profiter de leur proximité avec les élus pour s'accaparer les marchés.

LES MARCHÉS DE LA PANIQUE

Tout le monde se souvient de ces semaines de mars et d'avril où la France manquait de tout : de masques, de respirateurs, de tests, de médicaments de base. Les autorités ont passé des commandes tous azimuts pour remédier aux pénuries, et certains acteurs peu scrupuleux ont cherché à en profiter, comme semble-t-il le fabricant de masques Segetex, l'un des principaux fournisseurs de l'État[1].

> LA TRANSPARENCE LIMITÉE SUR LES MARCHÉS PUBLICS **NE PERMET PAS DE SAVOIR QUI A BÉNÉFICIÉ DE COMMANDES** DANS LE CONTEXTE DE L'ÉPIDÉMIE, POUR QUELS PRODUITS ET SERVICES, ET POUR QUEL MONTANT…

Beaucoup de grandes entreprises du CAC40 et au-delà ont abondamment communiqué sur leur production de masques ou de gel, ou sur leur aide pour approvisionner la France ou d'autres pays en équipements essentiels, mais pas toujours avec beaucoup de clarté sur ce qui relevait du don ou de la commande publique rémunérée (voir la dernière section de ce chapitre).

L'affaire des respirateurs illustre aussi à sa manière les difficultés rencontrés lors de la première phase de l'épidémie. Quatre groupes français, Air Liquide, PSA, Schneider Electric et Valeo, se sont mobilisés pour construire dans l'urgence plusieurs milliers de respirateurs à prix coûtant afin de pallier aux besoins de réanimation dans les hôpitaux. Problème : le modèle de respirateur produit s'est révélé inadapté au traitement des patients affectés par la Covid-19[2].

Contrairement à ce qu'il en est dans d'autres pays, comme le Royaume-Uni, la transparence limitée sur les marchés publics ne permet pas de savoir qui a bénéficié de commandes publiques dans le contexte de l'épidémie, pour ›››

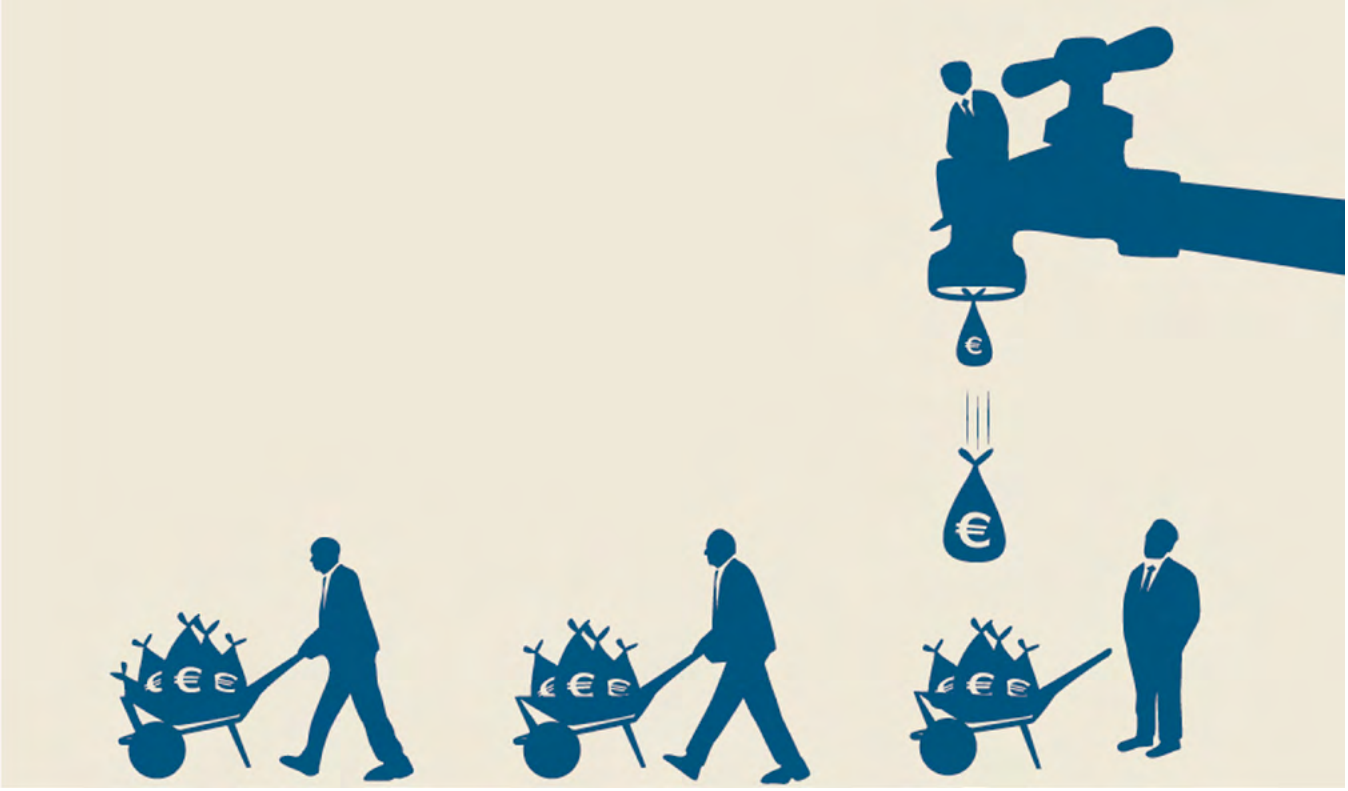

EDUARDO LUZZATTI

›› quels produits et services, et pour quel montant. Aux journalistes de *Mediapart* qui cherchaient à en savoir plus sur les commandes de masques de l'État, par exemple, celui-ci n'a pas hésité à opposer le secret des affaires[3].

LE RÔLE TROUBLANT DES CABINETS DE CONSEIL

Ce sont des acteurs méconnus de la gestion de l'épidémie de Covid-19. On les retrouve partout : auprès des hôpitaux et des autorités de santé pour les conseiller sur leur organisation, auprès du pouvoir exécutif pour aider à mettre en place le confinement et le déconfinement et à faire face à l'urgence et aux pénuries, auprès de Bercy pour flécher les aides aux entreprises et contribuer à l'élaboration des plans de sauvetage et de relance.

« Ils », ce sont les grands cabinets de conseil en gestion. Ils s'appellent McKinsey, Bain, ou Boston Consulting Group (BCG). Parmi eux, un pilier du CAC40 : Capgemini. Leur rôle est de conseiller leurs clients – des entreprises, des institutions publiques et privées, et même des États - sur leur stratégie et leur organisation.

Certaines de ces missions semblent avoir été réalisées *pro bono* (histoire de maintenir les bonnes relations, sans doute), d'autres ont été rémunérées. Une grande opacité règne sur ces contrats de conseil et leurs tarifs. Ils passent d'autant plus mal que ces cabinets ont souvent accompagné et encouragé les politiques de réduction d'effectifs dans la fonction publique et les cures d'austérité imposées aux hôpitaux, politiques dont on a vu les conséquences problématiques au début de la crise. Bref, ce sont les mêmes cabinets qui ont été appelés pour pallier le désastre qu'ils avaient eux-même contribué à susciter. Notamment Capgemini, impliqué dans la gestion de la crise au côtés de l'AP-HP, alors que le cabinet était « le » spécialiste de la réduction des coûts en milieu hospitalier[4]. ■

STOPCOVID : À QUI PROFITE L'ÉCHEC ?

L'application StopCovid, mise en place par le gouvernement pour faciliter le traçage des cas contacts, a beaucoup fait parler d'elle, notamment en raison de craintes pour la protection des données personnelles. Très peu utilisée, elle a été un échec avéré. Un autre problème a fait surface depuis : son coût. L'application a été développée « bénévolement » par des institutions publiques et privées (dont plusieurs industriels du CAC40 comme Orange, Dassault Systèmes, Capgemini, Atos et Thales), mais son exploitation a bien été facturée au gouvernement français, pour un tarif évalué à quelques centaines de milliers d'euros par mois. Le contrat a été confié à une filiale de Dassault Systèmes, apparemment sans appel d'offres. L'association Anticor a procédé à un signalement pour favoritisme auprès du Parquet national financier.

1 https://www.mediapart.fr/journal/france/200720/le-fabricant-francais-de-masques-sege-tex-vise-par-une-enquete-judiciaire?onglet=full

2 https://www.franceinter.fr/coronavirus-8-500-respirateurs-produits-pour-rien

3 https://www.mediapart.fr/journal/france/150620/secret-des-affaires-letat-refuse-de-communiquer-ses-commandes-de-masques

4 https://www.lemonde.fr/sante/article/2020/06/05/des-restructurations-au-covid-19-l-apport-controverse-des-cabinets-de-consulting-a-l-hopital_6041831_1651302.html et https://multinationales.org/Covid-19-ces-consultants-au-coeur-de-la-defaillance-organisee-de-l-Etat.

LE BUSINESS FLORISSANT DES CENTRES D'APPEL

En juin 2020, Teleperformance faisait son entrée dans le CAC40 à la place de Sodexo. Ce spécialiste des centres d'appel a accumulé les contrats et les controverses dans le contexte de la pandémie de Covid-19.

Le secteur des centres d'appel (parfois appelé « de la relation client ») connaît un essor continu du fait des mutations de l'économie. Il a encore été davantage mis à contribution avec le confinement, qui a réduit les contacts physiques avec les clients, et avec la mise en place de « numéros verts » et autres systèmes d'assistance et d'information à distance.

C'est aussi un secteur où la France compte plusieurs « champions », avec le leader mondial Teleperformance, mais aussi des firmes comme Webhelp et Sitel. Propice aux délocalisations, il est marqué par des controverses répétées sur le traitement réservé à ses salariés et salariées. Le recours à ces prestataires fait aussi débat lorsqu'ils sont rémunérés pour mener à bien des missions qui étaient auparavant confiées à l'administration. Au Royaume-Uni, par exemple, le méga-contrat confié à Sitel pour le traçage des cas Covid a fait polémique pour son coût et ses piètres résultats[1].

TELEPERFORMANCE, UN CHAMPION EN QUESTION

Tout un symbole : face à l'inquiétude du public sur la première vague de l'épidémie, le gouvernement français a créé un « numéro vert », confié à l'entreprise Teleperformance. Très vite, les salariés des centres français chargés de traiter ces appels ont dénoncé… l'absence de protection face au virus, et le refus de la direction de les faire passer en télétravail. Des problèmes ont été constatés dans d'autres centres de Teleperformance dans le monde. Aux Philippines, une partie de l'effectif de l'entreprise a été contrainte de dormir au bureau pour continuer à toucher son salaire. En Argentine, des salariés auraient été renvoyés ou auraient vu leurs salaires réduits arbitrairement. Des mouvements de protestation du personnel ont lieu aussi au moins en Colombie, en Grèce et au Mexique[2].

Le groupe créé en 1978 a plutôt mauvaise réputation en matière sociale. En 2019, il avait fait l'objet de l'une des premières mises en demeure dans le cadre de la loi sur le devoir de vigilance des multinationales en raison de l'absence de mesures pour protéger les syndicalistes dans des pays à risque comme la Colombie, le Mexique, l'Inde et les Philippines. Le jour même de l'annonce de son entrée au CAC40, Teleperformance refusait à ses salariés français une augmentation de salaire pour les efforts accomplis durant la crise. Le groupe a maintenu le versement ses dividendes.

INTERNATIONAL LABOUR ORGANIZATION / CC BY-NC-ND 2.0

AU MAROC, LE LICENCIEMENT D'UN SYNDICALISTE MET EN LUMIÈRE LES PROBLÈMES DU SECTEUR

Les pays d'Afrique du Nord, à commencer par le Maroc et la Tunisie, sont une destination privilégiée pour les firmes de centres d'appel à la recherche de travailleurs éduqués, peu coûteux et parfaitement francophones. Plusieurs groupes comme Teleperformance ou Webhelp y ont développé des activités, occasionnant de nombreux conflits autour des conditions de travail ou de la défense des libertés syndicales. La crise de la Covid-19 n'a fait qu'accentuer les tensions, comme en témoigne le licenciement d'un dirigeant syndical chez Webhelp Maroc au cours de l'été 2020[3].

1 https://www.lemonde.fr/economie/article/2020/08/26/covid-19-le-recours-du-gouvernement-britannique-a-des-societes-privees-fait-polemique_6049957_3234.html

2 https://www.business-humanrights.org/fr/dernières-actualités/?&companies=759633

3 https://www.business-humanrights.org/fr/dernières-actualités/maroc-le-licenciement-abusif-allégué-dun-dirigeant-syndical-dans-le-centre-dappels-webhelp-suscite-des-protestations-dans-la-demande-garantissant-le-droit-de-réunion-y-compris-la-réponse-de-lentreprise/

DROIT DU TRAVAIL SOUS TENSION

On a beaucoup parlé durant le confinement des travailleuses et travailleurs de l'ombre, celles et ceux qui assurent le fonctionnement de la société et de l'économie. Ce sont encore eux qui risquent de payer le plus cher les effets de la crise économique.

Malgré les appels à la solidarité nationale, les relations sociales n'ont pas toujours été apaisées durant la crise sanitaire. Plusieurs champions du CAC40 ont connu des conflits sociaux dans leurs usines françaises liés aux conditions de reprise ou de poursuite du travail. Le cas le plus emblématique a été celui de l'usine Renault de Sandouville, dont la reprise a été interrompue suite à une action en justice du syndicat CGT, au grand dam du gouvernement qui a été jusqu'à dénoncer une décision judiciaire « *mauvaise pour la nation* ». Dans le contexte de crise, les circuits normaux de décision n'avaient pas été respectés. Dans plusieurs usines et établissements de groupes comme STMicro, Michelin, Teleperformance ou Legrand, les représentants syndicaux ont également dénoncé les mauvaises conditions d'hygiène ou la précipitation à reprendre une production pas forcément « essentielle ».

POLÉMIQUE SUR LES PRIMES AUX CAISSIÈRES

Pendant un temps, il n'a été question que d'elles : les caissières des supermarchés grâce auxquelles tout le monde a pu continuer à s'approvisionner durant le confinement et qui ont souvent été en première ligne face au risque sanitaire. Un travail parfois ingrat, mal payé, effectué dans des conditions pas toujours faciles. Pour les récompenser de leurs efforts, une prime de 1000 euros nets a été annoncée. Problème : cette prime a été distribuée avec des règles différentes selon les groupes, et les caissières à temps partiel ou certaines catégories de salariés n'ont pas toujours pu en bénéficier.

Autre sujet de discorde : la gestion des congés et du chômage partiel. Plusieurs groupes du CAC40, dont Danone, BNP Paribas, Alstom ou Legrand, ont obligé leurs salariés à prendre des jours de congés ou de RTT durant le confinement, parfois de manière unilatérale. Le recours au chômage partiel semble avoir donné lieu des abus au sein de plusieurs entreprises, dont la filiale BTP de Bouygues.

> À TRAVERS LES ACCORDS DE PERFORMANCE COLLECTIVE, **UNE DÉGRADATION DES SALAIRES OU DES CONDITIONS DE TRAVAIL EST IMPOSÉE** AU NOM DE LA PRÉSERVATION DE L'EMPLOI.

CHANTAGE À L'EMPLOI

Les suppressions d'emploi annoncées par le CAC40 ou par ses fournisseurs font, comme c'est normal, les grands titres des journaux. En même temps, un autre drame moins spectaculaire se joue, celui d'une dégradation des salaires ou des conditions de travail imposée au nom de la préservation de l'emploi. Cette dégradation passe souvent par un nouvel instrument, introduit dans le code du travail par les ordonnances de 2017 : les « accords de performance collective » (APC). Ceux-ci permettent, sous réserve d'accord des syndicats majoritaires ou d'un référendum d'entreprise, de négocier à la baisse les salaires ou les conditions de travail pour préserver l'emploi. Plusieurs grands noms de l'industrie française y ont déjà eu recours, comme Valeo ou Derichebourg qui ont pourtant versé en parallèle des dividendes à leurs actionnaires. La branche aviation de Derichebourg a obtenu une baisse de salaires pour 1200 salariés, en contrepartie de l'abandon d'un plan social de 700 suppressions d'emploi. Les 163 salariés qui ont refusé l'accord ont été licenciés. Aéroports de Paris et Ryanair y ont déjà eu recours. Airbus a présenté un projet d'APC à ses salariés. Un autre, adopté au sein de la filiale de Vinci Aéroports de Lyon, a été retoqué par l'inspection du travail.

Le nouveau dispositif d'activité partielle de longue durée (APLD) créé par le gouvernement pourrait lui aussi donner lieu à des formes similaires de chantages à l'emploi. Doté de 7 milliards d'euros, il permettra aux entreprises de réduire le temps de travail de leurs salariés jusqu'à 40%, en couvrant 85 à 100% de leurs salaires.

Sur les suppressions d'emplois du CAC40 et la crise sanitaire, voir le premier chapitre de cette publication, « Allô Bercy »

QUAND PSA VA CHERCHER DES TRAVAILLEURS POLONAIS

Avec le déconfinement et les primes à l'achat annoncées par le gouvernement, le groupe automobile PSA a recommencé à faire tourner ses usines à plein. Sauf qu'au lieu de rappeler les intérimaires renvoyés chez eux pendant la crise, le constructeur a préféré mobiliser des salariés polonais en sous-activité dans leur pays. Le transfert provisoire de salariés existait déjà entre usines françaises pour faire face à des pics d'activités. C'était la première fois que PSA tentait de le faire à l'échelle européenne. Devant la levée de boucliers, le groupe y a finalement renoncé.

LA RESPONSABILITÉ DES MULTINATIONALES À L'ORDRE DU JOUR

En période de pandémie, la responsabilité des multinationales envers leurs sous-traitants, leurs fournisseurs ou les communautés riveraines est plus importante que jamais. De vraies obligations contraignantes, au-delà des beaux discours, sont nécessaires.

L'épidémie du coronavirus s'est propagée dans le monde en empruntant les voies les plus communes d'échange entre les hommes. Nulle surprise dès lors que les activités des multinationales aient constitué un vecteur d'accélération des transmissions, notamment dans les premiers temps de la pandémie. Un employé de Lafarge a été soupçonné d'avoir introduit le virus au Nigeria, et les plateformes pétrolières de Total au large du Mozambique ont été l'un des premiers foyers d'infection dans le pays. Inversement, les relations d'affaires des grandes multinationales françaises en Chine ont été mises à contribution pour approvisionner la France en équipements de protection.

> TANDIS QUE LES GRANDES MARQUES COMMUNIQUAIENT ABONDAMMENT EN EUROPE SUR LA CRISE SANITAIRE, ELLES SEMBLENT AVOIR **TOTALEMENT NÉGLIGÉ LA SITUATION CHEZ LEURS FOURNISSEURS EN ASIE.**

Les frontières de la responsabilité des grandes entreprises du CAC40 ne se limitent pas à leur pays d'origine, la France en l'occurrence. Elle s'étend à l'ensemble de leurs établissements dans le monde entier et aussi, de manière cruciale, aux armées de travailleurs et de travailleuses qui triment pour elles dans de lointains pays asiatiques ou autres, à l'autre bout des chaînes d'approvisionnement du textile, de l'électronique ou de l'agroalimentaire. Ils ont été parmi les premiers affectés par les soubresauts économiques liés au Covid-19, et parmi les moins bien protégés.

Le secteur textile en fournit un exemple dramatique. Alors que la crise sanitaire s'étendait en Europe et aux États-Unis, que les enseignes « non essentielles » fermaient et que les commandes des grandes marques aux usines locales se tarissaient, le Cambodge, le Pakistan, le Myanmar et le Bangladesh ont connu une vague de conflits sociaux. Certains ouvriers dénonçaient l'absence de mesures suffisantes de protection contre le virus, d'autres avaient été congédiés du jour au lendemain. Tandis que les grandes marques occidentales communiquaient abondamment sur la crise, elles semblent avoir totalement négligé la situation de leurs fournisseurs en Asie. Certaines ont purement et simplement annulé des commandes qu'elles avaient déjà passées.

DES MULTINATIONALES FRANÇAISES EN CAUSE

Plusieurs grandes entreprises françaises ont été accusées de manquer à leurs obligations envers salariés, sous-traitants et fournisseurs à l'étranger dans le cadre de la crise sanitaire. L'entreprise Altrad aurait refusé de payer les salaires de ses employés dans les pays du Golfe, des ouvriers migrants asiatiques[1]. Des faits similaires ont été reprochés au groupe hôtelier Accor concernant les employés d'un hôtel aux Émirats arabes unis[2]. En Inde, Capgemini a été mis en cause pour avoir forcé ses employés à prendre des congés en raison de la baisse d'activité[3]. Le cas de Teleperformance a déjà été abordé dans une section précédente. Dans d'autres pays comme au Mexique, ce sont des renvois sommaires de salariés qui ont été dénoncés, par exemple à propos de Valeo[4].

Cette énumération n'a rien d'exhaustif et ne vise pas à désigner des firmes plus coupables que d'autres, mais simplement à suggérer que les groupes français ne sont pas toujours exempts de reproches, et que des obligations claires dans ce domaine, dans la lignée de ce que prévoit la loi sur le devoir de vigilance, devraient être de rigueur.

LES FACTEURS ÉCOLOGIQUES DE LA PANDÉMIE

La responsabilité des multinationales concerne aussi la protection de l'environnement. L'épidémie du coronavirus est venue rappeler à tout le monde que la destruction ou la dégradation des milieux naturels pouvaient avoir des conséquences dramatiques non seulement pour les espèces animales et végétales, mais aussi pour les humains. La pollution de l'air, dont la circulation automobile et l'industrie sont des causes majeures, semble avoir facilité la propagation du virus en milieu urbain. Surtout, le développement de l'agriculture industrielle et notamment de l'élevage, ainsi que la déforestation et la diminution drastique des habitats refuges, ont créé un contexte de promiscuité entre espèces sauvages, espèces d'élevage et hommes, favorables à l'apparition de nouveaux virus et à leur diffusion d'une espèce à une autre.

Plusieurs groupes du CAC40 sont directement ou indirectement impliquées dans des activités liées à la déforestation, comme la consommation d'huile de »»

›› palme (dont Danone, Total et L'Oréal, notamment, sont très friands pour diverses raisons), le caoutchouc (Michelin) ou la commercialisation de viande. Les dispositifs et autres labels mis en place ne sont pas fiables ou sont aisément contournés. Ces derniers mois, les révélations de journalistes et d'ONG ont notamment mis en cause les groupes de grande distribution Casino[5] et Carrefour[6], qui auraient indirectement favorisé la déforestation de l'Amazonie en s'approvisionnant auprès de fournisseurs peu scrupuleux.

RAISON D'ÊTRE CONTRE DEVOIR DE VIGILANCE

En 2019, avec la loi dite « Pacte », le gouvernement a créé la possibilité pour les grandes entreprises françaises de se doter d'une « raison d'être ». L'idée est qu'elles définissent leur contribution positive à la société et l'inscrivent dans leurs statuts, en complément de l'objet juridique qui est traditionnellement le leur : faire des profits. En principe, selon les promoteurs de cette idée, cela devait contrebalancer l'influence excessive des marchés financiers et leur exigence de rendement.

En pratique, les « raisons d'être » adoptées par les groupes français sont tellement vaporeuses qu'on voit mal comment elles pourraient leur être opposées juridiquement. Exemple pour Orange : « *être l'acteur de confiance qui donne à chacune et à chacun les clés d'un monde numérique responsable* ». « *Contribuer à façonner l'espace informationnel* » pour Atos, « *accélérer la transition vers une économie neutre en carbone* » pour Engie, et pas moins de neuf paragraphes pour Veolia. Celle adoptée par EDF cette année - « *Construire un avenir énergétique neutre en CO2 conciliant préservation de la planète, bien-être et développement grâce à l'électricité et à des solutions et services innovants* » - a fait grincer des dents par l'absence de référence au service public.

L'engouement des grands groupes français pour la « raison d'être » (dont force est de reconnaître qu'elle ne les engage à pas grand-chose) contraste avec leur peu d'empressement pour appliquer leurs obligations dans le cadre de la loi sur le devoir de vigilance de 2017, destinée à prévenir les atteintes graves à l'environnement ou aux droits humains dans leurs filiales ou chez leurs sous-traitants partout dans le monde. Comme tous les ans, les associations mobilisées sur ces questions ont dénoncé l'inadéquation des mesures mises en place par le CAC40[7]. Plusieurs procédures judiciaires sont en cours pour les forcer à y mettre bon ordre, dont deux contre Total (pour sa contribution à la crise climatique et pour un projet pétrolier en Ouganda) et une contre EDF qui n'aurait pas respecté les droits des communautés indigènes au Mexique dans les zones où elle a construit des éoliennes. Des mises en demeure – étapes préalables à la procédure judiciaire – ont également été adressées à Teleperformance sur la protection des droits syndicaux, à Suez sur le droit à l'eau au Chili, ou encore à Casino pour sa contribution à la déforestation en Amérique du Sud. ■

1 https://www.lemonde.fr/economie/article/2020/06/05/dans-le-golfe-le-cauchemar-des-ouvriers-d-altrad_6041858_3234.html

2 https://www.business-humanrights.org/fr/dernières-actualités/uae-report-alleges-accor-workers-pushed-further-into-recruitment-debt-as-hotel-work-dries-up-incl-co-response/

3 https://timesofindia.indiatimes.com/city/pune/action-sought-against-capgemini-over-forced-leaves/articleshow/75036908.cms

4 https://www.elmanana.com/inician-despidos-en-maquilado-ras-ante-crisis-mundial-por-covid-19-despidos-maquiladoras-covid-19/5075844

5 http://envol-vert.org/actu/2020/06/doublejeu/

6 https://disclose.ngo/fr/news/au-bresil-le-groupe-carrefour-lie-a-la-deforestation-de-la-mazonie

7 « Le radar du devoir de vigilance », édition 2020, CCFD-Terre solidaire et Sherpa, https://plan-vigilance.org/wp-content/uploads/2020/06/2020-06-25-Radar-DDV-Edition-2020.pdf.

LE CAC40 FACE À L'ÉPIDÉMIE, ENTRE GÉNÉROSITÉ ET HYPOCRISIE

Face à l'urgence sanitaire de nombreuses grandes entreprises se sont mobilisées et ont pris des initiatives sans doute salutaires, qui ont aidé la France et le reste du monde à traverser la crise. Mais à y regarder de plus près, il y a tout de même quelques ambiguïtés et quelques entourloupes.

Face à l'ampleur et à la soudaineté de la crise, de nombreuses entreprises et leurs dirigeants se sont empressés d'annoncer des dons et des initiatives pour soutenir les personnels soignants ou aider à l'approvisionnement de la France en gel hydroalcoolique, en masques, en respirateurs et autres équipements de première nécessité[1]. Beaucoup de firmes ont également augmenté la dotation de leurs fondations d'entreprise pour soutenir la lutte contre l'épidémie

Il est difficile de nier que ces initiatives étaient souvent bienvenues, parfois indispensables. Difficile aussi de mettre en cause la sincérité de nombreux salariés et dirigeants du CAC40. Pourtant, même cette générosité incontestable peut et doit faire débat, car il y a bien eu des ambiguïtés, des entourloupes, et des questions qui doivent être posées.

LE RETOUR DU DÉBAT SUR LA GÉNÉROSITÉ DES MILLIARDAIRES ET DES MULTINATIONALES

La France avait déjà connu l'an dernier une première polémique sur la générosité affichée par les milliardaires (comme Bernard Arnault et François-Henri Pinault, patrons respectivement de LVMH et Kering) suite à l'incendie de Notre-Dame. Premier reproche : les dons si « généreux » pour reconstruire la cathédrale ou faire face à l'épidémie s'inscrivent dans un contexte de réductions budgétaires draconiennes imposées au secteur public et en particulier au système de santé, alors même que les entreprises et les milliardaires donataires ont vu leur contribution fiscale se réduire depuis des années, quand ils n'ont pas délibérément évité l'impôt.

Second reproche : la fiscalité très avantageuse applicable au mécénat fait que les entreprises et hommes d'affaires concernés s'y retrouvent largement, au niveau de leurs impôts ou à travers d'autres avantages. Le premier groupe à avoir fait étalage de sa générosité a précisément été le groupe de Bernard Arnault, accusé d'avoir largement abusé des avantages du mécénat pour financer la construction de la Fondation Louis Vuitton aux frais du public, tout en prétendant faire un « *cadeau à la France* »[2].

CC BY-NC-ND 2.0

Au-delà des questionnements sur son caractère vraiment désintéressé ou non, cette générosité prête donc au reproche de « *covid-washing* » : c'est une manière pour ces entreprises et leurs dirigeants de soigner leur image, dans un contexte où leurs activités sont largement interrompues de toute façon, de manière à en recueillir des bénéfices plus tard.

DONS OU PAS DONS ?

Toutes les initiatives annoncées par les géants du CAC40 sont-elles vraiment des dons ? C'est très souvent le cas. Mais pas toujours, et une certaine confusion semble avoir été entretenue sur ce sujet. Beaucoup de firmes du CAC40 communiquent sur les services qu'elles proposent en lien avec la lutte contre la Covid, ou sur les productions qu'elles ont mis en place, sans trop de précisions sur les conditions auxquelles ils sont proposés aux pouvoirs publics. Témoin de cette ambiguïté, le secrétaire général de LVMH, Marc-Antoine Jamet, au sujet d'une partie de l'aide apportée par son groupe (pour l'approvisionnement en masques), a évoqué une « avance », ajoutant : « *Nous verrons plus tard avec l'État Français pour les factures*[3]. » Pas forcément très rassurant. Concernant L'Oréal, par exemple, une partie du gel hydroalcoolique produit dans ses usines a été donnée, l'autre a été vendue. Celui produit par Pernod-Ricard a été donné. Les respirateurs construits par un consortium incluant PSA, Air Liquide, Schneider Electric et Valeo ont été vendus à l'État « à prix coûtant ». Et ainsi de suite.

DOUBLES DISCOURS

Le « *covid-washing* » est aussi propice aux effets de double discours. Tout »»

DÉPARTEMENT DES YVELINES / CC BY-ND 2.0

›› en soignant leur image, les mêmes entreprises continuent à demander des aides publiques ou à exiger le retrait ou le report de régulations d'intérêt général via leurs associations professionnelles sectorielles ou les lobbys patronaux. En leur nom propre, elles continuent à vanter leur attachement à la transition et à la biodiversité ; via leurs lobbys, elles poursuivent une politique exactement contraire.

Une tribune publié dans *Le Monde* ce printemps par les grands noms du CAC40 40 pour « *mettre l'environnement au cœur de la reprise économique* »[4] était remarquable non pas seulement par l'engagement écolo de ses signataires, en contradiction totale avec les demandes adressées par leurs lobbys aux gouvernements de suspendre ou retirer toute une série de règles environnementales. Elle l'était aussi par les deux arguments qu'ils avançaient en creux : le premier, que les entreprises sont déjà engagées pour l'environnement et le climat, et qu'il n'y a donc pas besoin de leur mettre des conditions ou de mettre en place des régulations ; le second, que ce sont elles qui devraient bénéficier en priorité des fonds dégagés par l'État dans le cadre du plan de relance.

Dans le monde qui est le nôtre, ce genre d'initiative est surtout une forme de légitimation sociale et politique des multinationales. Elle vise à éluder des questions telles que leur contribution fiscale ou leurs pratiques sociales et environnementales effectives. Et elle vise aussi à propager l'idée que les initiatives volontaires du secteur privé, non la régulation publique, sont la solution à nos défis. En ce sens, le « *covid-washing* » reste une forme de lobbying. ■

PATRONS : DES BAISSES DE RÉMUNÉRATIONS À GÉOMÉTRIE TRÈS VARIABLE

De la même manière que les groupes du CAC40 ont été appelés à réduire ou supprimer leurs dividendes à cause de la crise (voir le premier chapitre de cette publication, « Allô Bercy »), de nombreux patrons ont annoncé une baisse de leur rémunération pour l'année 2020, comme une manière de démontrer leur solidarité et leur contribution aux efforts exigés de tous les salariés. La recommandation officielle de l'AFEP, lobby et porte-parole du CAC40, était une baisse de 25 %. À y regarder de plus près, cependant, beaucoup de baisses de rémunérations annoncées sont en trompe-l'oeil. Parfois, elles ne portent que sur quelques mois de l'année (Alstom, Danone, Michelin, Saint-Gobain…). Surtout, elles ne concernent souvent que la rémunération fixe, qui ne représente qu'un quart en moyenne des sommes touchées chaque année par les patrons (voir le chapitre 2 de cette publication). Et les sommes auxquelles renoncent les dirigeants du CAC40 sont en général reversées aux fondations d'entreprises, de sorte qu'elles pourront faire l'objet d'une défiscalisation. Un vrai bilan ne sera possible que l'année prochaine.

1 Une première version de cette section état incluse dans le rapport de juin 2020 « Lobbying : l'épidémie cachée », https://multinationales.org/Lobbying-l-epidemie-cachee.

2 https://multinationales.org/Notre-Dame-pourquoi- la-generosite-des-milliardaires-et-des- multinationales-pose

3 http://www.capital.fr/entreprises-marches/production-de-gel-masques-aide-respiratoire-une-task-force-reunie-autour-de-bernard-arnault-1366512

4 http://www.lemonde.fr/idees/article/2020/05/03/mettons-l-environnement-au-c-ur-de-la-reprise-economique_6038523_3232.html